

# Paniers de Printemps

DISTRIBUTION aux AINES

*A cette occasion un Goûter sera servi*



# Lettre d'infos

Site : [www.pronleroy.com](http://www.pronleroy.com)



D36 PRONLEROY

PERMANENCES

171

[mairiedepnonleroy@gmail.com](mailto:mairiedepnonleroy@gmail.com)

Tél: 03 44 51 74 03

Mardi 17h à 18h

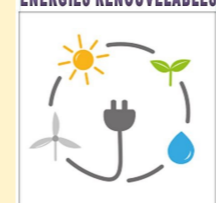
Jeudi 11h à 12h

## CONSULTATION CITOYENNE

Jusqu'au 15 AVRIL

Sur les ENERGIES RENOUVELABLES

ENERGIES RENOUVELABLES



# IMPORTANT

Exprimez vous !!

Vos choix pourront être DECISIFS pour les futurs projets d'implantations des nouvelles énergies



Quels sont les déchets végétaux acceptés ?



tontes de gazon



petits branchages



feuilles, taille de végétaux



plantes, végétaux flétris

## INSCRIPTIONS POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2024/2025

### Ecole « les hirondelles »

Les enfants nés en 2021 et dont le domicile se situe dans le regroupement scolaire des Hirondelles (La Neuville-Roy, Wacquemoulin, Pronleroy, Légantiers, Montiers) vont pouvoir faire leur rentrée à l'école en petite section au mois de SEPTEMBRE 2024.

Pour cela, les parents devront se présenter à la mairie de leur village avec le livret de famille afin de procéder à l'inscription.

**Vous avez jusqu'au 19 avril.**

Merci d'envoyer dans le même temps un mail à l'école ([ce.0601090J@ac-amiens.fr](mailto:ce.0601090J@ac-amiens.fr)) signalant que cette démarche a été faite en précisant le nom et le prénom de votre ( vos) enfant (s) ainsi que sa date de naissance.

Si vous n'inscrivez pas votre enfant dans le regroupement scolaire, merci d'en informer l'école par mail.

Nous vous enverrons par la suite un mail pour venir visiter l'école, rencontrer les maîtresses et valider l'inscription auprès du directeur.



DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES

## INFORMATION

L'achat de timbres électroniques destinés à différentes démarches (fabrication de pièces d'identités, permis de conduire, permis bateau, attestation d'accueil et titres pour étrangers) est accessible par carte bancaire sur <https://timbres.impots.gouv.fr/> et auprès du réseau des buralistes.

En cas d'erreur sur le montant du timbre acheté ou pour tout autre motif, l'acheteur peut avoir besoin de se faire rembourser le timbre. Le remboursement, à demander sur <https://timbres.impots.gouv.fr/> s'effectue au choix : pour les timbres achetés sur [www.timbres.gouv.fr](http://www.timbres.gouv.fr), sur la carte bancaire ayant permis l'achat en ligne,



Demander le remboursement d'un timbre électronique

Accéder au remboursement

- pour les timbres achetés auprès d'un buraliste, par virement sur l'IBAN fourni par l'utilisateur lorsqu'il formule sa demande de remboursement.

Le processus de remboursement en ligne est simple et rapide et il doit être privilégié par les usagers.

Il existe toutefois un formulaire de demande de remboursement manuel, dont l'usage est désormais strictement réservé au cas où l'utilisateur a changé de coordonnées bancaires entre le moment où il a acheté le timbre en ligne et le moment où il en demande le remboursement, ce qui en pratique est une situation très rare.

Les anciennes versions de ce formulaire papier ne doivent donc plus être transmises aux usagers qui doivent, dès à présent, être dirigés vers le remboursement en ligne.

### Vacances scolaires 2024 - 2025



|                          | Zone A   | Zone B                                       | Zone C                                    | Corse |
|--------------------------|--|--|---|-------|
| Rentrée des élèves       | Lundi 2 septembre 2024                             | Lundi 2 septembre 2024                       | Lundi 2 septembre 2024                    | NC*   |
| Vacances de la Toussaint | Du samedi 19 octobre au lundi 4 novembre 2024      |  |   | NC    |
| Vacances de Noël         | Du samedi 21 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025 |  |   | NC    |
| Vacances d'hiver         | Du samedi 22 février au lundi 10 mars 2025         | Du samedi 8 février au lundi 24 février 2025 | Du samedi 15 février au lundi 3 mars 2025 | NC    |
| Vacances de printemps    | Du samedi 19 avril au lundi 5 mai 2025             | Du samedi 5 avril au mardi 22 avril 2025     | Du samedi 12 avril au lundi 28 avril 2025 | NC    |
| Vacances d'été           | Samedi 5 juillet 2025                              |  |   | NC    |

**LE PLAN D'ALERTE D'URGENCE** consiste à recenser toutes les personnes de **plus de 60 ans** inapte au travail, les personnes de **plus de 65 ans et plus** ainsi que les adultes handicapés, mais également les personnes isolées géographiquement ou malades ; afin de vous apporter assistance en cas de besoin et/ou de nécessité (*grand froid, canicule, inondations, épidémies, pandémies...*) Ce registre est tenu d'être mis à jour, chaque année, sur demande de Mme La Préfète.

L'inscription sur ce registre n'est en aucun cas obligatoire. Chaque renseignement demandé est facultatif, toute modification et toute radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande écrite de votre part. Si vous souhaitez vous inscrire, vous retrouverez les documents nécessaires en Mairie ou sur le site [www.pronleroy.com](http://www.pronleroy.com).

Pour les personnes déjà inscrites, si vos coordonnées ou votre situation ont changé n'hésitez pas à contacter la Mairie pour réactualiser votre dossier.